

**DOSSIER DE CANDIDATURE
APPEL À PROJETS MÉDIATIONS DU CINÉMA**

SANS DEMANDE PORTANT SUR LE POSTE DE MEDIATEUR CULTUREL

Le dossier de candidature doit comporter les informations suivantes :

➤ **Fiche d'identité de la salle**

- Coordonnées : nom de la structure, nom du cinéma, adresse, numéro de téléphone, MAIL
- Noms des salariés et fonctions (exploitant, programmateur, coordinateur...)
- Nom et coordonnées de la personne en charge du projet (mail et téléphone)
- Nombre d'écrans et de fauteuils
- Nombre moyen de séances par semaine
- Adhésion à un réseau de salles de cinéma
- Classement Art & Essai, labels, pourcentage de films Art & Essai diffusés et nature de ces films
- Participation aux différents dispositifs (Passeurs d'images, Lycéens et apprentis au cinéma...)

➤ **Le projet de médiation**

- Les manifestations, les animations, les rencontres organisées
- Les liens proposés entre ces manifestations et les publics, et en particulier le public jeune
- La liste des établissements scolaires avec lesquels la salle souhaite mener des actions et la nature de ces partenariats
- Les nouveaux outils de communications (site Internet, réseaux sociaux, gazettes, etc.) à mettre en place
- Le cas échéant, les liens avec la Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle (CTEAC),
- Les partenariats avec les acteurs locaux (MJC, centres sociaux, établissements culturels, missions locales...)
- Les moyens précis mis en œuvre pour identifier et mobiliser régulièrement le public jeune, pour l'impliquer dans la réalisation du projet (participation au choix de la programmation, réalisation de bandes-annonces, etc.)
- Les actions entreprises pour diffuser les informations relatives à la programmation du cinéma auprès des jeunes

➤ **La fiche Bilan du projet 2020/21 si le projet a bénéficié d'une aide l'an dernier**
(merci de remplir la fiche bilan en ligne)

IV/ Le calendrier prévisionnel du projet 2021 ou 2021/22

Lancement AAP : début juillet 2021

Fin AAP : 24 septembre 2021

Comité de sélection : automne 2021

Vote subvention : Commission Permanente de décembre